St-Pétersbourg, il arriva à Paris le 18 novembre 1892 marchant avec une vitesse moyenne de 40 kilomètres.

M. de Bernoff a raconté ce voyage a la société de Lille, jeudi soir, et il a obtenu un très grand succès.

Cette conférence promet donc de présenter un intérêt particulier; elle est exclusivement réservée aux membres de la société.

Exceptionnellement, la séance aura lieu dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, mise gracieusement par l'administration municipale à la disposition du Comité.

La catastrophe de Pottes. — Un nouveau malheur. — Un domestique de ferme avait retiré, mercredi matin, à l'endroit où s'était produite la catastrophe du jour de Noël, un des fusils de chasse qu'il porta aussitôt à son patron. Ce domestique avait essayé, mais vainement, de retirer la cartouche. Son maître lui dit qu'il ne devait plus y avoir de danger, après un aussi long séjour dans l'eau et qu'on pouvait frapper dessus avec un marteau. Au premier coup l'arme éclata avec un bruit épouvantable, et le malheureux domestique eut les deux premiers doigts de la main gauche emportés, et il reçut dans l'œil un éclat qui lui fit une blessure tellement grave qu'on désespère de le sauver.

Les funérailles de M. Jules Semet. — Voici les quelques paroles prononcées sur la tombe de M. Jules Semet par M. Flament, l'un de ses amis :

« Messieurs,

» Avant que la dépouille mortelle de celui qui fut notre meilleur ami disparaisse à tout jamais pour nous, permettez-moi, messieurs, de lui adresser un suprême et dernier adieu !

» Il est parti, le cœur plein de vie, le cœur rempli de douces espérances!

. . . . . .

» Mais il fallait à l'inexorable mort une victime, et ce fut lui qu'elle choisit, alors qu'il pouvait encore espérer en de longs et heureux jours, alors que l'avenir le plus brillant était ouvert devant lui.

» Il ne connût jamais les vicissitudes de la vie, l'affection sans bornes dont sa tendre mère l'entourait, lui, son unique enfant, ne lui permit jamais de les connaître; et cependant, quel triste sort, quelle cruelle destinée lui étaient réservés!

. . . . . .

» Cher Jules, nous perdons en toi le meilleur de tous nos amis: ton souvenir restera longtemps encore gravé dans notre cœur, car tu y avais déjà ta place marquée.

» Devant ta tombe si prématurément entr'ouverte, nous t'adressons notre suprême, notre dernier adieu !

» Puissent les témoignages d'affectueuse sympathie reçus de toutes parts, puissent les larmes de les nombreux amis réunis autour de ton cercueil, apporter, s'il est possible, un faible adoucissement à la douleur de ta pauvre mère et de la famille, et une consolation dans l'avenir.

» Adieu ! cher et tendre ami ! adieu !

Un incendie à la filature de coton de M. Duvillier-Watine. — Jeudi, vers 7 heures du soir, un incendie se déclarait, on ne sait par quelle cause, dans la salle des mélanges de la filature de coton de M. Duvillier-Watine, rue du Tilleul. En attendant l'arrivée des pompiers, les nombreux ouvriers de l'établissement jetèrent des seaux d'eau en quantité, et le feu n'avait encore pris que peu d'extension, quand les pompes à vapeur furent conduites dans la cour de la filature.

Malheureusement, la pression des eaux de la Lys était très faible à cette heure-là, rue du Tilleul; et c'est à peine si elle était suffisante pour un seul dévidoir. On fut, du reste, plus d'une demi-heure à amener la première pompe à vapeur, puis la seconde, à une pression suffisante. Enfin elles purent fonctionner toutes deux et, en moins d'un quart d'heure, tout danger était écarté.

Les pertes non évaluées sont importantes.

Le magasin de fuseaux de M. J. Honoré, a été un moment fort menacé.

On sait que la filature de M. Duvillier-Wattine a été complètement reconstruite, à la suite du grand incendie de 1888.

MM. Motte-Bossut fils ont adressé la lettre suivante à M. A. Masquelier, commandant des sapeurs-pompiers :

« Monsieur le Commandant
des sapeurs-pompiers de Tourcoing.

» Nous venons vous remercier de l'empressement et de l'activité que vos pompiers ont apportés à combattre l'incendie qui s'est déclaré vendredi dans notre teinturerie de velours et vous prions d'accepter la somme de cent francs pour la caisse de retraite de votre bataillon.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

» MOTTE-BOSSUT FILS ET MENGERS. »

Un triste soldat. — M. Prosper Saive, chef de dépot aux tramways, avait son fils Honoré, au 148e de ligne, à Nancy. Le malheureux garçon, qui était élève caporal, revint le 31 décembre en permission de 4 jours, et il commença aussitôt à se plaindre de mille petites misères dont il était l'objet, au régiment, de la part de ses chefs, et il manifestait l'intention de ne plus y retourner.

Son père, qui a été un brave soldat, fit tout ce qu'il put pour lui rendre du courage, et il pensait bien avoir réussi. En lui donnant, mardi soir, un pas de conduite jusqu'à la gare, Honoré lui disait : « Je ne vous ferai jamais le chagrin d'avoir un fils déserteur! »

Mercredi matin, un commissionnaire public rapportait au malheureux père un gros paquet contenant tous les effets militaires de son fils : capote, veste, pantalon, képi, souliers avec guêtres en cuir, cravate, chemise et caleçon! Le fils s'était procuré dans la journée des vêtements civils, qu'il avait déposés dans une maison complaisante des environs de la gare; et, dans la soirée, au lieu de prendre la direction de Lille, il partait pour Mouscron.

Le père, s'armant de tout son courage, a porté l'uniforme de son fils à la gendarmerie.

Un autre déserteur. — Louis Lecomte, dont les parents habitent Mouveaux, avait, depuis plusieurs mois, quitté son régiment, le 127e de ligne, à Valenciennes, et était passé en Belgique. N'ayant pu justifier de moyens certains d'existence, il a été conduit à la frontière et les gendarmes de Tourcoing l'ont arrêté, jeudi matin, aux environs de la Croix-Rouge.

Un jeune escroc. — Le 12 septembre dernier, on arrêtait, ainsi que nous l'avons relaté à cette époque, le nommé Henri Vandeweghe, âgé de 16 ans, demeurant à Mouscron, pour avoir reçu, en prenant un faux nom, la semaine d'un ouvrier de son âge avec lequel il travaillait à la teinturerie Liénart. Il dépensait aussitôt l'argent. Il fut connu le jour même, et il fit les aveux les plus complets. Cependant, après avoir été retenu à Lille pendant trois jours, on rendait en sa faveur, une ordonnance de non-lieu, et il revenait à Tourcoing.

Le samedi 31 décembre, le nommé Vermaut, âgé de 16 ans, qui travaille à la filature de MM. Motte, à la Croix-Rouge, avait accroché derrière son métier, un vêtement dans la poche duquel était son porte-monnaie contenant 11 fr., qu'il ne retrouva plus quand il se rhabilla pour sortir. Malheureusement le vol, porta ses soupçons sur un autre de ses camarades qui fut renvoyé.

Le garde Flipo ayant appris que Vandeweghe avait fait certaines dépenses, il le questionna et le gredin avoua aussitôt que c'était lui qui avait volé son camarade d'atelier, qu'il avait sur cet argent, donné six francs à sa mère, et qu'avec le reste il s'était acheté des patins.

De plus, dans le courant de la semaine dernière, il avait acheté chez Mme Flore Desbonnets, rue des Piats, aux noms d'ouvriers de la fabrique, fromages, pâtés, et trois cannettes de bière!

Il a tout avoué à M. Cotard; et a même dit qu'il avait fait beaucoup d'autres dupes.

Vol à la roulotte. — M. Jean-Baptiste Rousseaux, marchand de tapis, rue St-Jacques, avait laissé, mercredi après-midi, sa voiture en face de son magasin; quand il revint au bout de quelques minutes, il s'aperçut qu'on lui avait pris 7 ou 8 couvertures de laine et de coton, pour une valeur de 50 fr. environ.

En déménageant. — M. Louis Omez, cabaretier, à l'angle des rues Winoc-Chocqueel et de l'Amidonnerie qui déménageait mercredi soir, avait laissé sa maison seule de 3 à 10 heures. En rentrant il trouva tout bouleversé, on avait ouvert ce qui restait de meubles, les tiroirs, etc., dans l'espoir de trouver de l'argent. Enfin le voleur s'était retiré en emportant quelques menus objets et un paletôt de la valeur de 40 fr.

Le vol a dû être commis entre 7 heures et 7 heures 1/2; car à ce moment-là des voisins ont vu de la lumière dans la salle d'estaminet.

Halluin. — *Vol de bijoux.* — Mme Debel-Tremmerie, âgée de 31 ans, a été victime d'un vol de deux boucles d'oreilles d'une valeur de 19 francs qui étaient déposées sur un meuble de sa maison,

C'est après le départ de fraudeurs habitant les Baraques, qui étaient venus lui offrir du pétrole, que Mme Debel a constaté la disparition de ces objets. Plainte a été portée.

— *Un accident.* — Une dame, passant rue de Lille, à peu de distance de la demeure de M. Pierchon, médecin, est tombée si malheureusement qu'elle s'est fracturé le poignet gauche. Elle a reçu immédiatement les soins de ce praticien.

Linselles. — *Un accident.* — Un douanier retraité, Armand Charles, âgé de 67 ans, porteur du courrier de Linselles, s'est grièvement blessé à la jambe droite en tombant dans un fossé bordant la route du hameau du Blaton.

Après avoir reçu des soins immédiats de M. Delbecq, médecin, il a été reconduit en voiture à son domicile. Sa blessure occasionnera une incapacité de travail de quinze jours au moins.

Roncq — *Résultats d'adjudications.* — Jeudi soir, diverses adjudications pour 1893 ont eu lieu à la Mairie. Voici les résultats :

1° 32,000 kilos de charbon pour le chauffage des établissements communaux. — Ont offert : M. Adolphe Derolez 2 fr. 18 c. les 0/0 k. ; M. Lagache, de Tourcoing, 2,14 0/0 k. ; M. Alphonse Destombes 2.10. L'offre de M. Destombes étant la plus avantageuse, il est déclaré adjudicataire.

2. Entretien et grosses réparations des bâtiments communaux : charpente et menuiserie, estimées ensemble 350 fr. — Ont offert : MM. M. Carlos Cousine, au rabais de 18.55 0/0; M. Joseph Deltour, 17.86; M. A Lefay, 20.05. — M. A. Lefay est déclaré adjudicataire.

Maçonnerie et plafonnage, estimés ensemble 400 fr. — Ont offert : M. Florimond Grethal, un rabais de 8.26 0/0; M. Laperre Capelle, 11,31 0/0 ; M. Denève, 13.50 0/0 ; M. Denève est déclaré adjudicataire.

Peinture et vitreries, estimées ensemble 300f. — M. Désiré Lava, seul soumissionnaire, est déclaré adjudicataire de ce lot moyennant un rabais de 27 0/0.

Couverture en pannes, tuiles et ardoises, estimation 200 fr. M. Célestin Pluquet, seul soumissionnaire, offrant un rabais de 7.05 0/0 est déclaré adjudicataire de ce lot.

Zinguerie, évaluation 140 fr. — Deux soumissions sont déposées, ce sont celles de M. Louis Deckmyn offrant un rabais de 30 0/0 et de M. Gustave Vandewynckel, offrant un de 38 0/0; ce dernier est déclaré adjudicataire.

Maréchalerie et poêlerie, évaluation 200 fr. — M. Gustave Vandewynckel, seul soumissionnaire, offre 28 0/0 de rabais. Il est déclaré adjudicataire.

3° 20 000 kil. de pain pour le bureau de bienfaisance. — Ont offert : M. Alphonse Selosse, 2 c. 3/4 de rabais au kilog; M. Hippolyte Dutilly, 2 c. 1/4; M. Vandeputte-Parent, 3 c. 1/4. M. Vandeputte-Parent est déclaré adjudicataire.

4° Epiceries nécessaires à l'hospice (évaluation 430 fr.) — Ont offert : M. Carlos Cousinne, 4 fr. 15 p. 0/0 de rabais ; M. Louis Desailly, 5,60 id.; M. Cousinne-Dervaux, 7,66 id.; M. Etienne Leconte, 12 p. 0/0 de rabais. M. Etienne Leconte est déclaré adjudicatire.

5° 500 k. viande nécessaire à l'hospice (estimation 700 fr.) — Ont offert : Mme veuve Desmazière, 1,33 le k.; MM. Louis Desailly, 1,29; Jules Capelle, 1,28. M. Jules Capelle est déclaré adjudicataire.

LILLE

Les grèves. — Nous avons dit que la mise en application de la nouvelle loi sur le travail des femmes a causé parmi ces dernières, un certain mécontentement qui s'est traduit par des grèves partielles.

Le nombre d'heures de travail ayant été réduit, conformément à la décision prise lors de la réunion tenue le 28 décembre par les filateurs de lin et de coton, il s'en est suivi, dans certains établissements, un abaissement de salaires contre lequel les ouvriers et ouvrières ont tenu à protester.

Dans d'autres endroits, la cessation du travail qui s'est produite paraît avoir eu pour cause une simple modification dans des règlements de service intérieur.

Quoi qu'il en soit, au conseil de cabinet qui a été tenu au ministère des affaires étrangères, M. Loubet, ministre de l'intérieur a entretenu ses collègues des grèves qui ont éclaté dans le Nord et sur différents points de la France.

Plusieurs de ces grèves sont déjà terminées par une entente entre patrons et ouvriers. Il faut espérer que partout où elles continuent encore un *modus vivendi* sortable ne tardera pas à s'établir.

A Lille. — Nous avons dit hier qu'un certain nombre de dévideuses de la filature Crépy, boulevard de la Moselle, s'étaient mises en grève. Leur résolution entraîne malheureusement le chômage de 600 ouvriers de l'établissement. La situation était la même jeudi matin.

A la filature de M. Boutry, rue du Long-Pot, 16 dévideuses et 17 finisseuses ont également cessé le travail mercredi matin.

Elles veulent bien ne travailler que onze heures mais être payées comme si elles travaillaient douze heures.

Le patron accepte, à condition qu'elles arriveront le matin dix minutes avant la mise en train de la machine afin de se préparer et que le soir elles cesseront le travail à l'heure juste, c'est-à-dire qu'elles ne prendront plus dix minutes, sur le temps de la journée de travail pour changer de vêtements et se disposer à partir.

Les ouvrières ont repris le travail jeudi matin; par contre, 25 rattacheurs se sont mis en grève, demandant à ne travailler que onze heures

A Lomme. — Une soixantaine d'ouvrières de la maison Verstraete s'étaient mises en grève samedi. Elles ont repris le travail hier matin, ayant obtenu une promesse d'augmentation de deux centimes au dévidoir.

Les cantines scolaires. — A la demande des femmes socialistes de Lille qui veulent l'entretenir de la question de la création des cantines scolaires, M. le sénateur Géry-Legrand, maire de la ville, a fait savoir qu'il recevrait, dimanche après-midi, cinq déléguées.

Mouvement administratif. — *Contributions indirectes.* — M. Garnier, directeur des contributions indirectes du département du Nord, vient d'être nommé sur place, de la 3e à la 2e classe.

Un incendie s'est déclaré, jeudi, vers neuf heures du soir, dans l'appartement des demoiselles Guermonprez, 1, place Sébastopol Les dégâts sont peu importants.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 5 janvier.* — POUR UNE DENT BRISÉE. — Un ouvrier qui habite Roubaix, Auguste Vanhast, âgé de vingt-cinq ans, entrait, il y a quelque temps, dans un estaminet du quartier du Fontenoy ; il était passablement pris de boisson ; il pénètre jusqu'à la cuisine, enlève sa redingote, la pose sur la table, et va ensuite dans la cour. Une personne de la maison lui demande ce qu'il vient y faire. — Cela ne vous regarde point, répond notre homme ; et pan ! un coup de tête dans la figure de la jeune fille, qui en a une dent brisée.

Puis Vanhast casse quelques carreaux et se retire. De ces divers délits, il a à répondre devant la justice. Il dit ne plus se rappeler le moindre détail de cette scène, à cause de son état d'ivresse. Comme il est bien noté Vanhast obtient le bénéfice de la loi Bérenger pour l'exécution de la peine de quinze jours d'emprisonnement qui lui est infligée : il paiera en outre deux amendes, l'une de seize, l'autre de cinq francs.

LA VENGEANCE AU SABOT. — Une ouvrière d'une usine à Halluin sortait, l'un de ces soirs, de l'établissement, quand elle voit tout à coup se précipiter sur elle une de ses camarades d'atelier, Victorine Dumortier, âgée de 19 ans, qui lui donna à travers la figure un violent coup de sabot.

Traduite devant le tribunal correctionnel; l'inculpée prétend que la plaignante lui avait fait des misères et qu'elle avait à se plaindre d'elle.

— Vous n'avez cependant pas le droit de vous faire justice vous-même, lui fait observer le président.

Victorine Dumortier est condamnée à 8 jours.

BANQUEROUTE SIMPLE. — Un marchand colporteur, Louis Vinchon, qui avait exercé son commerce à Roubaix, avait pour la deuxième fois, été déclaré en faillite au mois d'octobre dernier. Il prit la fuite. Le rapport du syndic, M. Lefèbvre, conclut à l'inculpation de banqueroute, à raison de ce que le failli n'aurait pas tenu de livres ni fait inventaire; il aurait même, en outre, porté une certaine quantité de marchandises au Mont-de-Piété pour se faire de l'argent. Cité régulièrement Louis Vinchon ne comparaît pas, il lui infligé, par défaut, une peine de six mois de prison.

POUR DES FAMILIARITÉS indécentes que la prévention qualifie de violences et voies de fait, sur la personne d'une fillette d'Halluin, l'inculpé Henri Mullier encourt une peine de quinze jours.

DES OUTRAGES proférés envers l'agent Anselin à Roubaix, valent à Alphonse Flamancourt, six jours.

LE VOL D'UN CHIEN au préjudice de M. Matton, à Croix entraîne pour l'auteur du délit, Alfred Vanarkschaire, qui ne comparaît pas, une peine de quinze jours.

QUATRE JEUNES GENS ont, à Roncq, au hameau du Pied de Bœuf, exercé des violences sur des habitants de la commune; ils font tous les quatre défaut: leurs noms sont Florentin Tack, Jules Messelis, Hector Monhaven, Henri Goselaere; il leur est infligé à chacun une peine de trois mois et 16 francs d'amende.

A BOUSBECQUES. — Léon Devolder pour coups quinze jours.

POUR LE MÊME DÉLIT à Halluin, Arthur Carlier quatre mois 16 fr.

Me CONFORME.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les nouveaux tramways

Roubaix, le 4 janvier 1893.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi d'avoir recours à la publicité de votre journal pour faire parvenir à qui de droit la réflexion suivante :

J'ai lu, il y a quelques jours, que la Compagnie des tramways cédait ses droits à une nouvelle société et que celle-ci, d'accord avec la municipalité, allait exploiter de nouvelles lignes, entr'autres une ligne allant de la Grand' Place à la gare du Nord, par les rues Pierre-Motte et de Lannoy, etc.

Pourquoi ce parcours ? Ces rues, en effet, seront desservies par la ligne de Lannoy. On pourrait, il me semble, desservir d'autres rues sans qu'il en coûte beaucoup plus.

Il faudrait seulement ou faire passer cette nouvelle ligne par la Grande-Rue (qui est la rue la plus fréquentée de la ville) et la rue Pierre-de-Roubaix ou la rue Nadaud et le boulevard de Colmar, ou la faire passer le long du boulevard Gambetta par la rue Pierre-Motte et prendre l'une ou l'autre des rues citées ci-dessus; ces deux routes rejoignent le boulevard de Beaurepaire. Par chacun de ces itinéraires, et surtout par celui du boulevard Gambetta et de la rue Pierre-de-Roubaix, tout un nouveau quartier serait desservi.

Je soumets cette idée à qui de droit et vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer, avec mes remerciements, l'hommage de mon profond respect. *Un Roubaisien.*

NOUVELLES MILITAIRES

Ecole d'artillerie et du génie. — Voici les noms des sous-officiers de la région admis à subir les épreuves orales du concours d'admission pour l'artillerie et le génie :

MM. Dézès, Gros, Coissy, Hovart, Letappy, tous cinq sergents au 3e régiment du génie, à Arras.

Les grandes manœuvres d'automne — Deux corps d'armée de réserve au grand complet exécuteront cette année les grandes manœuvres d'automne. L'expérience, on le voit, sera beaucoup plus instructive que les timides essais faits l'année dernière, dans le Poitou, avec deux divisions mixtes.

Le conseil supérieur de la guerre s'occupera, dans sa prochaine séance, du détail de ces manœuvres. Mais il est à peu près certain aujourd'hui qu'elles se dérouleront sur le territoire des 2e et 3e corps (Amiens et Rouen).

Déjà le ministre de la guerre a fait connaître aux généraux Hervé et du Guinc qu'ils auront à préparer entre Beauvais et Neufchâtel-en-Bray ces manœuvres à double action pour les 2e et 3e corps, dédoublés en corps d'armée de réserve.

Il est probable que le général Thomassin aura la direction de ces manœuvres auxquelles participeront, du 21 août au 17 septembre, les réservistes des régiments d'infanterie de réserve des classes 1883, 1896 et 1897.

Les réservistes de cavalerie de ces trois classes prendront part aux grandes manœuvres dans les 2e et 3e régions de corps d'armée.

NORD

Mort de M. l'abbé Henri Debever. — On annonce la mort de M. l'abbé Henri Debever, professeur à l'institution du Sacré-Cœur d'Estaires.

Mort du doyen des coiffeurs de France. — Lundi dernier est mort à Cambrai, M. Charles-Louis Sénéchal, président d'honneur de la Société des coiffeurs de Cambrai et doyen des perruquiers coiffeurs de France. Il était né en 1805 et il a débuté très jeune, sous la direction de son père, dans l'art de la coiffure qu'il n'a abandonné qu'un mois et demi avant sa mort.

Le travail de onze heures. — Depuis le 1er janvier, les industriels du Cateau (filateurs et tisseurs mécaniques de laine ont adopté la journée de 11 heures de travail pour les hommes comme pour les femmes, avec deux repos, l'un de trois quarts d'heure pour le déjeuner, l'autre de une heure pour le dîner.

Valenciennes. — *Fraudes importantes* — Des employés du chemin de fer de Péruwelz (Belgique) à Somain (Nord), introduisaient en fraude des marchandises belges, café et autres, qu'ils revendaient à vil prix. Ce trafic ayant été découvert, le tribunal de Valenciennes a condamné deux mécaniciens et un aiguilleur à 8 mois de prison, deux chauffeurs à 6 mois, et un épicier de Somain à un an ; tous les inculpés sont, en outre, condamnés solidairement à une amende de 30.000 francs.

De plus, la locomotive qui a servi à transporter les marchandises sera saisie; elle a une valeur de 30.000 fr. au moins et la Compagnie des mines d'Anzin est déclarée civilement responsable des frais.

PAS-DE-CALAIS

Récompenses aux auteurs de travaux sur la vaccination. Le ministre de l'intérieur a décerné des médailles d'argent à MM. Malbrancq, médecin à Wingles; Mantel, médecin à St-Omer; et Thelliez, docteur à Hénin-Liétard.

L'influenza dans le Pas de-Calais. — Une épidémie d'influenza sévit de nouveau dans les cantons de Lens, de Carvin et de Vimy.

Les personnes âgées sont surtout atteintes. Quelques cas graves ont été signalés.

On craint que l'épidémie ne se propage et n'atteigne les mineurs, désorganisant ainsi, comme l'an dernier, l'exploitation des houillères.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LASSER-LECHANTRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Sophie LECHANTRE, veuve de M. Alexandre LASSER, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1893, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à maison mortuaire, rue de Beaumont, 42.

Les amis et connaissances de la famille MOREL-CNUDDE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Aimée-Caroline MOREL, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1893, à l'âge de 18 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Bouvines, 30

Les amis et connaissances de la famille HERLIN-COQUELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Liévin-Joseph HERLIN, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1893, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 2 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues Haies, cour Capart, 16.

Un Obit solennel anniversaire de 1re classe sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de St-Christophe, à Tourcoing, le lundi 9 janvier 1893, à 9 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Louis-Joseph DUMORTIER, décédé à Tourcoing, le 15 janvier 1862, dans sa 76e année, et de Monsieur Jean-François-Joseph DUMORTIER, décédé à Tourcoing, le 22 janvier 1892, dans sa 74e année administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LE FROID ET LA NEIGE

EN FRANCE

Paris, 5 janvier. — La Seine continue à charrier, mais en bien moins grande quantité, des glaçons à demi fondus.

Nîmes, 5 janvier. — Le thermomètre se maintient entre 10 et 12 degrés au-dessous de zéro. Le mistral ne cesse de souffler avec violence.

A Alais, le Gardon est complètement gelé. Au Vigan, la température est également très rigoureuse. Un fermier, Hercule, a été trouvé mort de froid dans sa grange.

A Beaucaire, le Rhône est gelé sur plusieurs points.

Marseille, 5 janvier. — A la suite du froid rigoureux de ces derniers jours, la prise du canal est fermée par les glaces que la Durance charrie en abondance. Les grilles de distribution de Réaltor sont gelées également et rendent possible une disette d'eau, pendant quelques jours à Marseille.

Carpentras, 5 janvier. — Le vent du nord souffle avec violence, et la température s'est brusquement refroidie.

Le thermomètre marque, aujourd'hui, 14 degrés au-dessous de zéro à l'observatoire du mont Ventoux et 12 degrés à Carpentras.

La gelée est si forte que la circulation est devenue impossible dans les rues

Toulouse, 5 janvier. — Le froid est très vif depuis quelques jours. Aujourd'hui, deux personnes ont succombé à une congestion provoquée par le froid.

Le canal du Midi, le canal latéral et la Garonne sont gelés en différents endroits de leur parcours.

Alençon, 5 janvier. — Le froid est très vif dans notre région ; le thermomètre est descendu cette nuit à — 16°. La Sarthe est complètement gelée.

Bordeaux, 5 janvier. — Une femme a été trouvée morte de froid dans sa chambre.

Médéa, 31 décembre. — La neige est tombée en abondance à Médéa (province d'Alger).

Les montagnes environnantes sont couvertes de neige.

A L'ÉTRANGER

Anvers, 5 janvier. — La glace augmente dans l'Escaut.

L'administration du pilotage refuse ses pilotes aux navires chargés de pétrole et de naphte. Ces navires ne peuvent plus remonter le fleuve.

Vienne, 5 janvier. — Il n'est question que des bourrasques de neige qui règnent depuis trois jours, partout en Autriche-Hongrie et qui interrompent ou rendent très difficiles les communications.

Depuis quarante-huit heures, nous n'avons reçu ni journaux ni lettres de la Hongrie, les trains ne pouvant plus circuler entre Vienne et Budapest.

La voie est barrée par des montagnes de neige amoncelées sous l'action d'une bise violente, qui, en outre, a causé des accidents nombreux dans la ville.

Deux trains partis de Vienne à destination de Trieste, sont restés en détresse au milieu des neiges.

A Vienne même, les relations entre la ville et la banlieue sont très difficiles, et l'approvisionnement en souffre. On ne peut guère circuler qu'en traîneaux.

Londres, 5 janvier. — Pendant la plus grande partie de la journée, un épais brouillard a enveloppé la métropole. Le froid est toujours aussi rigoureux. La température la plus basse a été de 31 degrés Fahrenheit.

AU PAYS DES ÉPONGES

(SCRIBNER'S MAGAZINE)

Une éponge est-elle une plante ou bien un animal ? Cette question était déjà discutée du temps d'Aristote et c'est après vingt-deux siècles de controverses qu'elle a été résolue. Aujourd'hui la science a parlé et le doute n'est plus permis.

Le plus paisible, le plus innoffensif, le moins remuant des animaux est arraché tout vivant de son domicile sous-marin pour être converti en instrument de toilette.

A l'époque où il était généralement admis que l'éponge est une plante, ce raffinement de cruauté pouvait avoir son excuse, mais depuis qu'un décret de la science moderne l'a élevée au rang des animaux, cette éternelle victime de la coquetterie humaine aurait eu le droit de compter sur une amélioration de sa triste destinée. Cette attente a été déçue. A mesure que les exigences de la civilisation augmentent, les éponges sont recherchées avec une âpreté chaque jour plus implacable.

A peu près détruites dans la Méditerranée, elles se sont flattées en vain de jouir d'un inviolable asile sur le littoral des Etats-Unis. Elles n'ont pas échappé dans le nouveau monde, à la fatalité qui les avait poursuivies de rocher en rocher au fond des mers de la Grèce. Bien au contraire, elles ont trouvé sur les côtes de la Floride des ennemis plus redoutables que les pêcheurs des îles de l'Archipel.

Les lunettes sous-marines

Transportée dans un milieu anglo-saxon, la pêche aux éponges a perdu le charme qu'elle avait sur les récifs des Cyclades, dans la mer la plus poétique du globe. Plus de barques dont les formes gracieuses attestent que la race grecque est restée, à travers les siècles, fidèle à ses impeccables traditions artistiques; plus de jeunes filles hardies qui, pour donner à leurs fiancés une idée de leur vaillance, se précipitent au fond des flots et remontent à la surface en tenant à la main une éponge, comme un trophée conquis sur le domaine des monstres sous-marins. Les descendants des héros de la guerre de Troie et les arrière petites-filles des femmes qui servirent de modèles aux Vénus de Cnide et de Milo sont remplacées par des nègres et par des colons des îles de Bahama, qui ont à peu près oublié leur origine britannique et sont tombés dans un état de demi-barbarie.

Ces pêcheurs, qui se mettent au service des spéculateurs américains, ignorent l'art de plonger dans les flots à la façon de leurs devanciers de l'Archipel. Ils préfèrent se servir d'une lunette faite d'un cylindre de bois dont une extrémité est munie d'un verre d'optique et d'une perche armée d'un harpon à trois dents.

Trois cent cinquante bateaux de toutes dimensions se réunissent tous les ans à Key-West, au sud de la Floride. Cette ville, construite sur un banc de corail, à quatre-vingts kilomètres de la côte, est le point le plus méridional du territoire des Etats-Unis; c'est la métropole des éponges, une cité toute jeune encore, mais qui grandit à vue d'œil, comme l'industrie nouvelle dont elle est devenue le principal entrepôt sur le littoral de l'Amérique du Nord.

Les embarcations trop frêles pour affronter les tempêtes du Gulf-Stream pêchent les éponges de qualité secondaire dans le dédale des canaux bordés de bancs de sables et de récifs de corail qui entourent les côtes de la Floride d'une impénétrable ceinture de bastions donnés par la nature.

Les goëlettes assez solidement construites pour s'aventurer sans trop de risques sur la haute mer remontent dans la direction du nord-ouest sans perdre tout à fait de vue le littoral de la péninsule, qui s'enfonce comme un éperon entre l'Océan Atlantique et le golfe du Mexique. C'est entre Tampa Bay et le cap de Rock-Island que se trouvent les éponges les plus estimées.

Le capitaine est satisfait des recherches préliminaires; il ordonne à tous les hommes de l'équipage de monter en canot et il reste seul à bord avec le cuisinier.

Deux hommes s'installent sur chacune des embarcations qui sont mises à la mer; l'un se tient à l'arrière et se charge de la manœuvre, l'autre est armé d'une perche de dix à quinze mètres de longueur et d'un large tuyau de bois fermé par une plaque de cristal dont il se servira pour explorer du regard les profondeurs de l'Océan.

Les flots transparents du golfe du Mexique n'ont pas de mystères pour un pêcheur expérimenté. Il enfonce sa lunette à quelques centimètres au dessous des vagues afin que ses observations ne soient pas troublées par l'instabilité de la surface de la mer. Lorsque l'extrémité de son appareil plonge dans une eau tranquille, le pêcheur accroupi, la tête penchée sur l'objectif de sa lorgnette rudimentaire, sait dire du premier coup si la masse noire qu'il aperçoit au fond de la mer est un *loggerhead* dont les fibres grossières ne sont bonnes qu'à être transformées en engrais, ou bien une « laine de brebis » dont les cellules fines et serrées seront employées dans les hôpitaux pour étancher le sang des opérations chirurgicales, ou bien enfin une de ces *Anclotes*, de si belle qualité qu'elles servent à faire des éponges de la Méditerranée.

L'homme saisit la perche dont l'extrémité est munie d'une sorte de trident recourbé et, en un tour de main, il fait apparaître le produit de sa pêche à la surface de la mer. Ce genre de harpon est assez difficile à manier à causes des phénomènes de réfraction qui ont l'air de briser un bâton à moitié plongé dans un liquide transparant, et induisent l'œil en erreur, en ne lui faisant pas voir à sa véritable place un objet déposé au fond de l'eau. Toutefois, il n'est pas rare de trouver sur les côtes de la Floride des pêcheurs qui savent manier une perche d'une vingtaine de mètres de longueur. Les hommes d'une force et d'une habileté moyennes se servent en général d'une perche de dix mètres.

Une cargaison nauséabonde

Lorsque les éponges abondent, les embarcations vont deux ou trois fois par jour apporter le produit de leur pêche à bord de la goëlette, qui les attend à l'ancre à quelques kilomètres de distance. Les Anclotes et « les laines de mouton » sont entassées sur le pont du navire et exposées aux rayons du soleil. Les matières mucilagineuses s'échappent des cellules et dégagent une odeur si fétide, que les autres bâtiments sont obligés de s'éloigner en toute hâte. A deux kilomètres, le voisinage d'un bateau chargé d'éponges se fait sentir d'une cruelle façon.

Ces émanations méphitiques n'incommodent pas les hommes de l'équipage. Ils prennent sans répugnance leurs repas entre deux piles d'éponges en décomposition, et, lorsque le pont est encombré, ils n'hésitent pas à introduire cette marchandise nauséabonde dans la cabine où ils vont dormir chaque soir. Leur unique préoccupation est de se mettre à l'abri des moustiques. Une douzaine d'hommes s'enferment dans un espace de quelques mètres carrés, dont ils ont soin de boucher toutes les ouvertures. Quand ils jugent l'air suffisamment imprégné de la fumée qui se dégage de douze pipes simultanément allumées et des miasmes putrides que laissent échapper les substances animales contenues dans les cellules des éponges, ils ont soin d'enrouler autour de leur tête une pièce de calicot d'un mètre et demi de longueur, et ils goûtent ensuite un paisible sommeil.

Pour se préserver des piqûres des insectes, les pêcheurs de côtes de Floride ont résolu le problème de dormir sans air, et cette infraction aux règles les plus élémentaires de l'hygiène ne paraît causer aucun préjudice à leur santé.

Le Jeu du Tag

Le *Conchs*, c'est le nom que l'on donne aux descendants des anciens colons anglais des îles Bahama dont l'unique industrie est la pêche aux éponges, semblent avoir pris à cœur de donner chaque jour un démenti aux théories universellement admises sur les instincts héréditaires des races. Ils sont des Anglo-Saxons de souche authentique et pourtant ils sont des modèles de sobriété à toute épreuve. Loin d'imiter les allures silencieuses et taciturnes de leurs ancêtres, ils sont bruyants comme des écoliers.

Pendant la saison de la pêche aux éponges, c'est un curieux spectacle de voir chaque dimanche ces géants de deux mètres de haut descendre à terre pour jouer au *tag* avec un entrain exhubérant. Le *tag* est un jeu primitif qui se retrouve avec de légères variantes chez tous les peuples du globe et fait sous toutes les latitudes le bonheur des enfants âgés de moins de dix ans. Deux adversaires se placent à quelques mètres de distance et celui qui réussit le premier à toucher l'autre du bout du doigt a gagné la partie. Cette distraction qui, dans notre pays, paraîtrait trop simple à des élèves de septième, fait les délices des pêcheurs des îles Brahama.

Quand les Conchs sont fatigués de ce jeu qui procure au corps un exercice salutaire sans exiger une trop grande contention de l'esprit, ils se livrent à des distractions bien plus assourdissantes encore. Ils ont une véritable passion pour la musique qu'ils considèrent comme l'art de faire autant de bruit possible. L'un joue de l'accordéon tandis que l'autre fait grincer avec fureur les cordes d'un violon; il va de soi que les airs exécutés sur les deux instruments n'ont absolument rien de commun, mais les artistes ne se préocc